

Communiqué de presse

Le SN-FO-LC et le SNETAA-FO s'insurgent contre la nouvelle loi sur le développement de l'alternance: c'est de plus d'école que nos jeunes ont besoin !

La proposition de loi Cherpion relative au développement de l'alternance a été adoptée par le Parlement le 4 juillet. La loi a pour but de faire passer le nombre d'apprentis de 600.000 à 800.000 et même à un million à terme.

Le dispositif serait applicable dès la prochaine rentrée scolaire.

Les dispositions sont toutes dirigées contre le droit à la scolarisation des élèves et remettent en cause l'obligation scolaire jusqu'à 16 ans. C'est également une attaque contre les lycées professionnels, au profit de ce qui ne fonctionne pas, surtout en période de crise économique sévère : l'apprentissage. En pleine crise économique et financière, ce n'est pas moins d'école que les jeunes, surtout quand ils sont en difficultés, ont besoin mais au contraire de plus d'école !

Cette loi prévoit :

- des parcours dits d'alternance personnalisée dès la classe de 4^{ème}/3^{ème}
- La réduction à 15 ans, voire même 14 ans, de l'âge minimum d'entrée en apprentissage. Cette disposition s'appuie sur le modèle de « l'apprentissage junior » qui a été rejeté en 2006 ; ceci alors que la circulaire de rentrée prévoit déjà la relance du Dispositif d'Initiation aux Métiers en Alternance", (DIMA) et la possibilité, pour un élève ayant parcouru l'ensemble du cycle collège, d'entrer en apprentissage à 15 ans.
- Les contrôles préalables par les directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi à la signature des contrats seront supprimés, et l'apprentissage sera ouvert aux entreprises de travail temporaire

Le SNETAA-FO et le SNFOLC réaffirment que la solution aux difficultés scolaires de certains élèves ne peut résider ni dans la réduction des heures de cours - que toutes les réformes n'ont cessé de réduire - ni dans la remise en cause de la scolarité obligatoire jusqu'à 16 ans, ni dans le développement idéologique tous azimuts de l'alternance, contre le cadre scolaire.

Le SNFOLC et le SNETAA-FO considèrent que les diverses mesures découlant de la loi Cherpion n'aboutiront qu'à "externaliser" le problème des élèves en difficulté, en le transférant sur l'apprentissage et le secteur privé, tout en permettant à l'Education Nationale de maintenir en place le Collège Unique. C'est, au contraire, au sein de l'Ecole de la République qu'il importe de mettre en place une diversification des parcours, en permettant, par exemple, à des élèves d'être scolarisés dès la classe de 4^{ème}/3^{ème}, dans les Lycées Professionnels.

Avec la confédération Force Ouvrière, nos syndicats réaffirment que tous les élèves doivent pouvoir trouver une place en lycée professionnel pour y obtenir a minima un diplôme de niveau V (CAP-BEP).

Aux fermetures de sections et aux suppressions de postes découlant de la RGPP (Révision Générale des Politiques Publiques), au développement de l'alternance, le SNFOLC et le SNETAA-FO opposent leur revendications d'ouverture des sections nécessaires, et en particulier que tout bac pro soit accompagné de l'ouverture dans le bassin d'une section de CAP correspondante.

La loi Cherpion ne fait que révéler la finalité obsessionnelle d'une pensée unique qui, sous couvert de bons sentiments (éculés par les échecs de relances de l'apprentissage – plan Chaban-Delmas en 1972, plan Cresson 1991) veut en finir avec l'Ecole publique, laïque et républicaine.

Paris, le 19 juillet 2011